

# Les avantages de la certification des géotextiles

Depuis plus de vingt ans, l'organisme de contrôle COPRO délivre des certificats BENOR aux fabricants de produits textiles perméables. « En fonction de l'application du produit, on détermine quels contrôles celui-ci doit subir et quelles valeurs il doit atteindre », explique Kris Vandenneucker, responsable produit chez COPRO pour les géotextiles, géogrilles et produits de voirie en métal.

Texte Niels Rouvrois | Photos COPRO

La marque de qualité volontaire BENOR offre depuis plus de quarante ans déjà une garantie de qualité sur une large gamme de produits de construction. COPRO a été désigné comme organisme sectoriel pour la certification BENOR d'une série de ces produits de construction, comme par exemple les dispositifs de retenue routiers, les mélanges traités aux liants hydrauliques, le béton routier, les tuyaux en fonte et les géotextiles.

« Un géotextile est, suivant les cas, un textile soit tissé soit non-tissé, principalement à base de polypropylène, utilisé dans le secteur de la construction », précise Kris Vandenneucker. « Un géotextile a quatre fonctions essentielles : séparer, renforcer, filtrer et drainer. Il existe pour les géotextiles différentes normes d'application, comme par exemple pour les voiries, les voies ferrées, les travaux de fondation et de terrassement, les systèmes de drainage, la protection des berges, etc. Des tests de résistance à la traction et à la perforation, de perméabilité à l'eau

et d'ouverture de filtration caractéristique sont quelques exemples de contrôles imposés lors de la certification de géotextiles. Pour certaines applications, la perméabilité à l'eau est plus importante que par exemple la résistance à la traction. Mais des combinaisons sont également possibles. Un chantier avec un important trafic de camions nécessite un géotextile à la fois résistant et supportant un certain pourcentage d'allongement. »

## BENOR

Kris Vandenneucker : « La marque BENOR s'appuie sur des PTV, qui décrivent les prescriptions techniques. Le certificat ne requiert pas seulement la réalisation de contrôles, mais impose également d'atteindre une valeur minimale ou maximale déterminée. Nous nous rendons chez les fabricants pour assister aux tests et vérifier leurs procédures de contrôle, et faisons en plus appel à des laboratoires externes accrédités pour l'analyse des échantillons. Lors



La certification BENOR ne requiert pas seulement la réalisation de contrôles, mais impose également d'atteindre des valeurs limites déterminées.



Pose d'un géotextile certifié BENOR à Bierset.

« Des tests de résistance à la traction et à la perforation et de perméabilité à l'eau sont quelques exemples de contrôles imposés lors de la certification de géotextiles. »



Chaque produit certifié a droit à une fiche technique approuvée par COPRO, disponible en ligne.

d'adjudications, les pouvoirs publics posent des exigences quant à la qualité des géotextiles. La conformité à ces exigences est garantie par la certification BENOR. En Flandre, le cahier des charges type SB 250 renvoie directement au PTV 829 et à la certification BENOR. En Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie, les choses sont un peu différentes. »

Ainsi, le cahier des charges type de la Région bruxelloise (le CCT 2015) prévoit dans la partie traitant des réceptions techniques préalables (Art. 42) qu'un produit BENOR ou équivalent, pour autant que les prescriptions du cahier des charges soient couvertes, puisse être réceptionné sans devoir recourir à des essais de réception technique préalable qui, pour rappel, sont à charge de l'adjudicataire. En Région wallonne, le cahier des charges Qualiroutes fait clairement mention du PTV 829, qui reprend les spécifications techniques de la marque BENOR.

De facto, si un adjudicataire présente un géotextile BENOR (conforme au PTV 829) ou équivalent, la réception par le fonctionnaire dirigeant en sera facilitée (sur base des fiches techniques) et se fera sans frais de contrôles supplémentaires. Dans les autres cas, si des essais de réception technique devaient être demandés, leurs coûts pourraient être supportés par l'adjudicataire, pour autant que ces frais soient clairement mentionnés aux documents de marché. Même si l'approche diffère de ce qui se fait en Flandre, on constate donc que tant en Région bruxelloise qu'en Wallonie, outre l'aspect qualitatif évident, l'usage des marques volontaires simplifie et facilite le processus de réception technique, en offrant la possibilité de s'affranchir des contrôles et des coûts y afférents.

## Contrôle

« Tout qui possède un certificat est soumis chaque année à des contrôles répétés. Pour les géotextiles, on travaille avec un système de points », explique Kris Vandenneucker. « On débute avec un nombre de points de base. Quand un fabricant entre dans le système, huit inspections sont prévues par an. Le fabricant qui ne reçoit pas ou peu de remarques et qui conserve donc ses points peut demander une diminution de la fréquence des contrôles. Quatre contrôles par an constituent cependant le minimum absolu. En cas de remarques, c'est au fabricant de prendre les mesures nécessaires pour y remédier. »

## Extranet

Pour une procédure encore plus fluide, COPRO a lancé l'Extranet. « A chaque produit certifié correspond une fiche technique approuvée par COPRO. Tout fonctionnaire dirigeant peut ainsi consulter la fiche produit directement en ligne et vérifier que le produit dispose de la bonne certification, ainsi que prendre connaissance de ses caractéristiques et domaines d'applications. En outre, la validité d'une fiche peut être contrôlée grâce à un code QR. Car un certificat en tant que tel ne dit pas tout. Un fabricant de vingt types différents de géotextiles ne possède pas forcément un certificat pour tous ces types. Ce qui peut mener à des malentendus. L'Extranet est là pour les éviter. Si la fiche produit ne se trouve pas sur notre Extranet, c'est que le produit n'est pas certifié », conclut Kris Vandenneucker. ■